Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 035-213500077-20251202-D2025_51-DE

Commune d'Aubigné

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Séance du 02/12/2025

Nombre de membres 11	
Présents	Qui ont pris part au vote
8	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 2 Décembre à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Aubigné se sont réunis à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOYSAN Youri, Maire, en session ordinaire, convoqués le 27/11/2025, conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).

Présents : M. MOYSAN Youri, Maire, Mmes : LETOURNOUX Isabelle, SAUVEE Stéphanie, MM : DENIAUD Bruno, GIRAUD Pierre-Yves, GRUEL Jean-Charles, RICHARD Bruno, VASNIER Pascal

Excusés : Mmes : BORDES Valérie, JAMAUX Johanna, MIRAMONT Aurélie

Procurations : Mmes : BORDES Valérie à Mme SAUVEE Stéphanie, JAMAUX Johanna à M. RICHARD Bruno, MIRAMONT Aurélie à Mme LETOURNOUX Isabelle

A été nommé(e) secrétaire : Mme SAUVEE Stéphanie

2025/51 – SDE 35 : candélabre rue de la Grange

Le candélabre situé rue de la Grange a été accidenté en octobre dernier. La commune n'a pas connaissance de l'identité de la personne responsable.
Les frais de réparation sont donc à la charge de la commune.
Le montant total des réparations s'élève à 1012,21€ HT, dont 20% pris en charge par le SDE35.
Le reste à charge à la commune s'élève donc à 809.77€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à **l'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de SDE 35 pour la réparation du candélabre rue de la Grange pour un montant de 809,77€ HT.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à prendre toutes les décisions et/ou mesures y afférent.

Le Maire
Youri MOYSAN

La secrétaire de séance :
Mme SAUVEE Stéphanie

MAIRIE D'AUBIGNE ET-VILAINE